

HandiCap'Anjou
Association Loi 1901

114, rue de la Chalouère
49100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

HandiCap'Anjou
Association Loi 1901

114, rue de la Chalouère
49100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de HandiCap'Anjou tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe :

- ✓ Comptabilisation pour la première fois de la provision pour indemnités de départ à la retraite.
- ✓ Perception de legs par l'association.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne l'affectation des résultats et le reclassement de certains comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données par le Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Angers, le 2 juin 2016

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

Bruno BIOTEAU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

ETATS FINANCIERS

ANNEXE



BILAN-ACTIF

V.16697

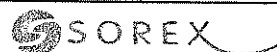
En Euro

Exercice du **01/01/2015** au **31/12/2015**

Arrêté à **décembre 2015 (Provisoire)**

Dossier : **002CONSO - HANDICAP ANJOU CONSO + AVA**

	ANNEEN			ANNEEN - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	21 472,00	4 498,50	16 973,50	4 638,68
Frais recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, droits	143 991,03	78 416,93	65 574,10	56 283,14
Fonds commercial (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles	1 500,00	0,00	1 500,00	23 820,00
Avances, acomptes/immob. incorp.	0,00		0,00	0,00
Terrains	1 355 231,33	500 122,76	855 108,57	872 921,24
Constructions	16 613 872,23	5 932 161,81	10 681 710,42	11 121 793,87
Install. techn., mat. indus.	1 306 371,09	1 019 081,04	287 290,05	294 612,56
Autres immob. corpor	2 256 561,22	1 673 889,58	582 671,64	684 563,60
Immobilisations en cours	512 091,58	0,00	512 091,58	3 229,20
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
Participations	10,00	0,00	10,00	10,00
Créances rattachées à particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	72 961,00	0,00	72 961,00	5 961,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. financières	9 386,28	0,00	9 386,28	3 658,28
TOTAL (I)	22 293 447,76	9 208 170,62	13 085 277,14	13 071 491,57
Mat. premières, approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes sur commandes	12 352,70		12 352,70	17 021,84
Clients & comptes rattachés (3)	294 729,82	0,00	294 729,82	342 873,05
Autres créances (3)	64 551,26	0,00	64 551,26	112 458,62
Capital souscrit non versé	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	347 519,72	0,00	347 519,72	2 147 375,15
Disponibilités	12 907 992,66	0,00	12 907 992,66	9 390 386,52
Charges constatées d'avance (3)	53 361,46		53 361,46	67 804,76
TOTAL (II)	13 680 507,62	0,00	13 680 507,62	12 077 919,94
Charges à rép./ plus. exercices	0,00		0,00	0,00
Primes de remb. des obligations	0,00		0,00	0,00
Ecart de conversion actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	35 973 955,38	9 208 170,62	26 765 784,76	25 149 411,51

 **SOREX**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

BILAN-PASSIF

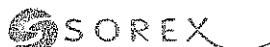
En Euro

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Arrêté à : décembre 2015 (Provisoire)

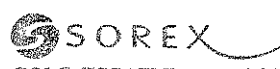
Dossier : 002CONSO - HANDICAP ANJOU CONSO + AVA

	ANNEEN	ANNEEN - 1
Capital (dont versé:	8 301 761,14	8 047 800,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation (2)	0,00	0,00
Réserve légale (3)	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées (3) (4)	0,00	0,00
Autres réserves	4 864 922,98	4 958 105,66
Report à nouveau	-2 152 730,41	-1 409 856,11
Résultat de l'exercice	391 516,38	427 948,21
Subventions d'investissement	4 806 790,12	5 056 938,42
Provisions réglementées	549 194,13	551 275,15
TOTAL (I)	16 761 454,34	17 632 212,28
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0,00	0,00
Provisions pour risques	66 371,30	218 365,20
Provisions pour charges	1 733 934,12	242 665,12
TOTAL (III)	1 800 305,42	461 030,32
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit (6)	4 046 734,84	4 176 653,89
Emprunts et dettes financières divers (7)	1 961 337,73	742 226,68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 265,58	371 300,82
Dettes fiscales et sociales	1 798 519,23	1 761 352,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 983,23	0,00
Autres dettes	2 476,55	1 867,87
Produits constatés d'avance (5)	707,84	2 766,91
TOTAL (IV)	8 204 025,00	7 056 168,91
Ecarts de conversion passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	26 765 784,76	25 149 411,51
(1) Ecart de rééval. incorporé au capital	0,00	0,00
(2) Dont Réserve spéciale de rééval. (1959)	0,00	0,00
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0,00	0,00
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0,00	0,00
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0,00	0,00
(5) Dettes et produits const. d'avance à -1 an	0,00	0,00
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bq. ccp	0,00	0,00
(7) Dont emprunts participatifs	0,00	0,00



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

	Année N	Année N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	16 891,27	25 768,57
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	61 009,89	69 087,68
Variation des stock (Mat.ières, approvis.)		
Autres achats et charges externes	3 674 988,27	4 087 258,78
Impôts, taxes et versements assimilés	1 025 529,24	1 025 569,45
Salaires et traitements	8 682 388,36	8 640 331,44
Charges Sociales	3 872 385,02	4 059 557,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations	823 284,38	823 308,09
Dotations aux provisions sur immobilisations		110 227,79
Dotations aux provisions sur actif circulant		293,16
Dotations aux provisions pour risques et charges	529 808,96	
Autres charges	902,32	7 303,53
TOTAL I	18 687 187,71	18 848 705,95
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		695 062,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêt et charges assimilées	13 665,86	16 442,43
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.		
TOTAL III	13 665,86	16 442,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	287 225,58	60 754,54
Sur opérations en capital	2 172,02	6 609,80
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 386 061,39	36 460,80
TOTAL IV	1 675 458,99	103 825,14
PARTICIPATIONS DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(V)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)		3 411,00
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	20 376 312,56	19 667 446,52
BENEFICE	391 516,38	427 948,21
TOTAL GENERAL	20 767 828,94	20 095 394,73



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

V.16597

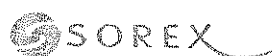
En Euro

Exercice du **01/01/2015** au **31/12/2015**

Arrêté à : **décembre 2015 (Provisoire)**

Dossier : **002CONSO - HANDICAP'ANJOU CONSO + AVA**

	Année N	Année N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue Biens	18 979,00	17 085,30
Production vendue Services	710 874,18	675 107,30
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	729 853,18	692 192,60
Production Stockée		
Production immobilisée	17 463 342,65	17 058 658,58
Subvention d'exploitation	193 088,92	371 339,55
Reprises sur amort.prov., transferts charges	488 907,91	171 302,64
Autres produits	1 284 201,00	726 082,53
SOUS-TOTAL (B)	19 429 540,48	18 327 383,30
TOTAL I (A+B)	20 159 393,66	19 019 575,90
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		695 062,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	85 981,75	51 694,54
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	5 297,35	972,17
TOTAL III	91 279,10	52 666,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	95 571,33	20 876,75
Sur opérations en capital	250 148,30	256 204,59
Reprises sur provisions et transferts charges	171 436,55	51 008,78
TOTAL IV	517 156,18	328 090,12
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	20 767 828,94	20 095 394,73
PERTE		
TOTAL GENERAL	20 767 828,94	20 095 394,73



COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
 3 rue Fernand Forest - BP 70814
 49008 ANGERS CEDEX 01

Annexe

**Au Bilan, avant répartition, de l'exercice clos
Le 31 décembre 2015**

**Et au Compte de Résultat, sous forme de liste,
Du 01/01/2015 au 31/12/2015**

☞ Total du bilan HANDICAP'ANJOU	26 765 784.76 €
☞ Résultat de l'exercice (Excédent)	391 516.38 €
☞ Durée de l'Exercice	12 mois

Faits Significatifs de l'Exercice :

L'année 2015 a été marquée par :

- la création d'un nouveau service financé par l'ARS, l'UEM (Unité d'Enseignement en Maternelle) au 1^{er} septembre 2015
- la perception de legs à hauteur de 1 250 648.33 € par l'association.
- La comptabilisation pour la première fois de la provision retraite

*Les notes et tableaux ci-après
font partie intégrante des comptes annuels*

PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

1°) Principes Généraux

Les documents dénommés Etats Financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

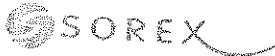
Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables, relatif au Plan Comptable Général.

Il est fait en outre application :

- du règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- des réglementations spécifiques définies par l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et reprises par l'instruction de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) du 17 août 2007 et l'arrêté du 12 novembre 2008 qui a rendu applicable le tome I de la M22 aux Etablissements et services privés non lucratifs,
- du plan comptable applicable aux ESMS privés défini par l'arrêté du 11 décembre 2014.

2°) Dérogations aux principes, règles et méthodes de base, présentations particulières :

Il n'y a pas de dérogation particulière.

 **SOREX**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

3°) Les Méthodes Comptables Utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Règles comptables relatives aux Actifs et aux Amortissements

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être modifiés.

Ainsi, les immobilisations décomposables à l'origine sont amorties sur la durée réelle d'utilisation propre à chaque composant. Les durées retenues sont précisées dans le tableau qui suit.


Structures et ouvrages assimilés	A	50 ans	+/- 20%
Menuiseries extérieures	B	25 ans	+/- 20%
Chauffage	C	25 ans	+/- 20%
Étanchéité	D	15 ans	+/- 20%
Ravalement avec amélioration	E	15 ans	+/- 20%
Electricité	F	25 ans	+/- 20%
Plomberie / sanitaire	G	25 ans	+/- 20%
Ascenseurs	H	15 ans	+/- 20%

Créances.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la méthode comptable.

Valeurs Mobilières de Placement.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la méthode comptable.

 **SOREX**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

4°) Règles applicables aux établissements Sociaux et Médico-sociaux à compter de 2007

• **METHODE D'AFFECTION DES RESULTATS**

Affectation des résultats après correction du résultat net comptable par les autorités de tarification selon les modalités suivantes :

- reprise des résultats des exercices antérieurs,
- reprise sur la réserve de compensation des déficits,
- reprise sur les excédents affectés à la réserve de compensation des charges d'amortissements
- Mouvements sur les comptes 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs (amortissements comptables excédentaires différés, dépenses pour congés payés, autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45, autres dépenses non opposables aux tiers financeurs).

Le résultat corrigé est ensuite affecté en réserves (excédents affectés à l'investissement et/ou à la couverture du besoin en fonds de roulement, à la compensation des déficits d'exploitation et/ou à la compensation des charges d'amortissement) ou en report à nouveau (Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation et/ou excédents affectés au financement des mesures d'exploitation et/ou en report à nouveau déficitaire)

• **FONDS DEDIES :**

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent à la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs et le Conseil d'Administration de l'association à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Informations complémentaires

1°) Retraitements dans le cadre de la consolidation

Nous vous apportons les précisions suivantes pour la lecture des comptes annuels :

Le coût de service de la "Cuisine Centrale" est détaillé dans chaque poste de charges le concernant et fait l'objet d'une répartition sur les établissements consommateurs via le compte 628210 par la contrepartie d'un compte de produits 7588810.

Le coût du Siège Social est refacturé (compte 755) aux établissements (compte 655), conformément à l'autorisation des frais de siège dans le cadre du CPOM, signé avec l'ARS, notre financeur principal.

Ces éléments ont été neutralisés dans la consolidation des comptes.

2°) Engagements hors bilan

- Les engagements retraite :

Les provisions retraite sont comptabilisées depuis 2015. Elles ne figurent donc plus en engagements hors bilan.

- Les contrats de Crédit-Bail :

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail en-cours au sein de l'association au 31/12/2015.

- Les legs :

L'association a accepté un legs en qualité de bénéficiaire d'une assurance vie, qui n'est pas réalisé en 2015.

3°) Autres informations

Informations relatives à la rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux six cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 360 334.47 € brut en 2015.

Informations relatives aux honoraires du Commissaire aux Comptes :

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les états financiers.

Pour 2015, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé est comptabilisé pour 12.288 € TTC.

Informations à caractère fiscal :

Néant.

Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mises à disposition...) :

L'Inspection Académique met à disposition des établissements 3 instituteurs (2.50 ETP). Nous n'avons pas l'information concernant leurs rémunérations et charges sociales.

Provisions retraite :

En 2015, les provisions retraite ont été inscrites intégralement en comptabilité. La provision retraite qui figurait en annexe au 31/12/2014 a été enregistrée au débit des comptes 116300 et 106861 par le crédit du compte 153000, en date du 01/01/2015.

La variation 2015 a été enregistrée au 31/12/2015 par le compte dotation aux provisions retraite pour 504 795 € et par le compte de reprise provisions retraite pour 25 772 €.

Le montant des indemnités de départ en retraite valorisées au 31/12/2015 s'élève à :
1 687 324,27 €.

Elles sont calculées en fonctions des dispositions de la Convention Collective du 15 mars 1966 et selon les hypothèses suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Table de mortalité utilisée : TG05
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de charges retenu : 57 %
- Taux d'actualisation et de revalorisation : 2.03 %.

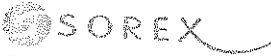
4°) Etats annexes

4-1) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	149.113,03	16 350.00		165 463.03
Immobilisations corporelles	21.335.210,10	750 072.98	39 655.62	22 045 627.46
Immobilisations financières	9.629,28	72 998.00	270.00	82 357.28
TOTAL	21.493.952,41	839 420.98	39 925.62	22 293 447.77

4-2) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	64.371,21	18 544.22	0	82 915.43
Immobilisations corporelles	8.358.089,63	804 740.42	37 574.60	9 125 255.45
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	8.422.460,84	823 284.64	37 574.60	9 208 170.88

 **SOREX**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

4-3) TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	551.275,15		2 081.02	549 194.13
Provisions pour risques	218.365,20	25 013.96	177 007.86	66 371.30
Provisions pour charges	242.665,12	1 517 041.00	25 772.00	1 733 934.12
Provisions pour dépréciations	586,32		586.32	0
Total	1.012.891,79	1 542 054.96	205 447.20	2 349 499.55

4-4) TABLEAU DES FONDS PROPRES


Libellé	A nouveaux	Reclassement comptes	Augmentation	Diminution	Bilan
Fonds propres (1020-103)	8 047 800.95		266 301.53	12 341.34	8 301 761.14
Réserves (106)	4 958 105.66		167 592.50	260 775.18	4 864 922.98
Report à nouveaux (110 à 119)	-1 409 856.11		455 728.21	1 198 602.51	-2 152 730.11
Total	11 596 050.50		889 622.24	1 471 719.03	11 013 953.71

4-5) TABLEAU DES SUBVENTIONS

Libellé	A nouveaux	Augmentation	Diminution	Bilan
Subventions	6 635 742.07		32 566.90	6 603 175.17
Amortissements subventions	- 1 578 803.65	32 566.90	250 148.30	- 1 796 385.05
Total	5 056 938.42	32 566.90	282 715.20	4 806 790.12

4-6) TABLEAU DES FONDS DEDIES

Libellé	A nouveaux	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Bilan
Fonds Dédiés sur subventions	71 595.77	92 992.45	59 048.66	105 539.56
Fonds Dédiés recettes CRETON	606 751.50		105 106.56	501 644.94
Fonds dédiés sur legs et dons affectés	37 494.95	1 293 068.94	5 200.31	1 325 363.58
Total	715 842.22	1 386 061.39	169 355.53	1 932 548.08

 **SOREX**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49103 ANGERS CEDEX 01

4-7) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations	10		10	Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	82 347		82 347	- à 2 ans au maximum à l'origine	3 734 758	3 734 758		
<u>Créances de l'actif circulant</u>				- à plus de 2 ans à l'origine	312 626	50 508	148 105	114 013
Créances clients et comptes rattachés	294 730	294 730		Emprunts et dettes financières divers (cautions)	27 524			27 524
Avances et acomptes	12 353	12 353		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 266	388 266		
Autres	64 551	64 551		Dettes fiscales et sociales	1 798 519	1 798 519		
Charges constatées d'avances	53 361	37 055	16 306	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 983	5 983		
				Autres dettes	2 477	2 477		
				Produits constatés d'avance	708	708		
TOTAL	507 352	408 689	98 663	TOTAL	6.270 861	5 981 119	148 105	141 537
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice :	58 315			

4-8) TABLEAU DE L'EFFECTIF AU 31/12/2015

CATEGORIE DE PERSONNEL	Cadre	Employé	Totaux
Effectif AU 31/12/2015	26,73	243.36	270.09

4-9) PRODUITS A RECEVOIR

- Créances usagers / financeurs = 14 743 €.
- remboursements formation = 22 520 €.
- Indemnités Sécurité Sociale + prévoyance = 4 708 €
- subventions diverses = 2 090 €

4-10) CHARGES A PAYER

- Intérêts courus sur emprunts = 650 €.
- Fournisseurs-Fnp = 57 535 €.
- Dettes sociales = 838 508 €.
- Dettes diverses = 2 432 €.

 **SOREX**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

